



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

SEGESTE

97, rue Péreire  
78105 Saint-Germain-en-Laye  
France

**AB Science S.A.**

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015  
AB Science S.A.  
3, avenue George V -75008 Paris  
*Ce rapport contient 33 pages*  
Référence : LG-162-73



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

SEGESTE

97, rue Péreire  
78105 Saint-Germain-en-Laye  
France

**AB Science S.A.**

Siège social : 3, avenue George V -75008 Paris

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AB Science S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 5.7 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des aides publiques obtenues par la société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

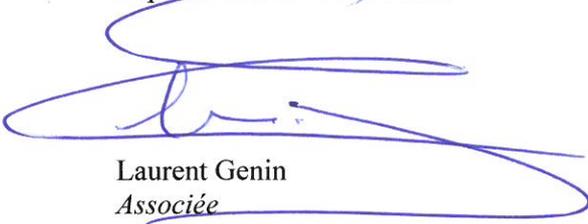
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 29 avril 2016

Saint-Germain-en-Laye, le 29 avril 2016

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

SEGESTE



Laurent Genin  
Associée



Nicolas Miegerville  
Associé

## Bilan Actif

<b>RUBRIQUES</b>	<b>BRUT</b>	<b>Amortissements et provisions</b>	<b>Net (N) 31/12/2015</b>	<b>Net (N-1) 31/12/2014</b>
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement	7 416	7 416		
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	3 210 645	2 268 931	941 714	675 909
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>3 218 061</b>	<b>2 276 347</b>	<b>941 714</b>	<b>675 909</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	477 414	344 660	132 754	142 433
Autres immobilisations corporelles	439 652	332 883	106 769	97 771
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>917 066</b>	<b>677 543</b>	<b>239 523</b>	<b>240 204</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	171 330	171 330		
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	42 813		42 813	27 332
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>214 143</b>	<b>171 330</b>	<b>42 813</b>	<b>27 332</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>4 349 270</b>	<b>3 125 220</b>	<b>1 224 050</b>	<b>943 444</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et approvisionnement	564 917	564 917		
Stocks d'en-cours de production de biens	272 978	19 362	253 616	395 483
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	148 011	97 775	50 236	222 381
Stocks de marchandises				
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>	<b>985 906</b>	<b>682 054</b>	<b>303 852</b>	<b>617 864</b>
<b>CRÉANCES</b>				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	314 315		314 315	305 229
Autres créances	7 391 381	263 000	7 128 381	8 924 027
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>	<b>7 705 696</b>	<b>263 000</b>	<b>7 442 696</b>	<b>9 229 256</b>
<b>DISPONIBILITÉS ET DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	16 010 612		16 010 612	16 562 420
Disponibilités	5 662 631		5 662 631	2 470 049
Charges constatées d'avance	1 171 145		1 171 145	665 362
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>22 844 388</b>		<b>22 844 388</b>	<b>19 697 832</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>31 535 990</b>	<b>945 054</b>	<b>30 590 936</b>	<b>29 544 952</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler	33 914		33 914	44 200

Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	67 372		67 372	77 433
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>35 986 546</b>	<b>4 070 274</b>	<b>31 916 272</b>	<b>30 610 029</b>

### Bilan Passif

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Net (N) 31/12/2015</b>	<b>Net (N-1) 31/12/2014</b>
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social dont versé 350 060	350 060	329 472
Primes d'émission, de fusion, d'apport,....	110 673 775	85 386 527
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(103 135 710)	(87 361 534)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(26 478 431)</b>	<b>(15 774 176)</b>
<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>(18 590 306)</b>	<b>(17 419 711)</b>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(18 590 306)</b>	<b>(17 419 711)</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	9 331 391	9 331 391
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>9 331 391</b>	<b>9 331 391</b>
Provisions pour risques	67 372	127 433
Provisions pour charges		367 738
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>67 372</b>	<b>495 171</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	23 356 063	24 449 430
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	150 438	721 836
Emprunts et dettes financières divers	14 086	13 927
<b>TOTAL dettes financières :</b>	<b>23 520 588</b>	<b>25 185 193</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b>		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 829 211	10 192 291
Dettes fiscales et sociales	3 336 538	2 694 491
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	181 935	3 125
<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>17 347 683</b>	<b>12 889 907</b>
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>		
<b>DETTES</b>	<b>40 868 271</b>	<b>38 075 100</b>
Ecarts de conversion passif	239 545	128 079
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>31 916 272</b>	<b>30 610 029</b>

Compte de Résultat	Période du	01/01/15	au	31/12/15
			Net (N)	Net (N-1)
RUBRIQUES			31/12/2015	31/12/2014
Ventes de marchandises			2 160 348	1 962 463
Production vendue de services			108 711	126 050
<b>Chiffres d'affaires nets</b>			<b>2 269 058</b>	<b>2 088 514</b>
Production stockée			(225 302)	142 033
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			92 000	1 000
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			668 602	1 107 846
Autres produits			11 873	3 693
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>2 816 231</b>	<b>3 343 086</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises et droits de douane				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			25 757	584 078
Variation de stock matières premières et approvisionnement			939	(10 557)
Autres achats et charges externes			23 571 102	14 692 699
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>23 597 798</b>	<b>15 266 220</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>			162 215	132 957
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements			6 770 118	5 536 913
Charges sociales			2 842 227	2 318 536
<b>TOTAL charges de personnel :</b>			<b>9 612 345</b>	<b>7 855 450</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			353 371	320 751
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			88 710	83 665
Dotations aux provisions pour risques et charges			9 937	19 441
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>			<b>452 018</b>	<b>423 857</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			12 267	1 073
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>33 836 643</b>	<b>23 679 558</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(31 020 413)</b>	<b>(20 336 472)</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			333 000	263 813
Reprises sur provisions et transferts de charges			77 433	88 818
Différences positives de change			85 420	29 862
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				1 844
			<b>495 853</b>	<b>384 338</b>

<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	77 658	87 719
Intérêts et charges assimilées	943 863	1 013 785
Différences négatives de change	130 720	49 805
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>1 152 241</b>	<b>1 151 308</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(656 388)</b>	<b>(766 971)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(31 676 801)</b>	<b>(21 103 442)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	318 424	1 205 706
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>333 424</b>	<b>1 205 706</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	620 851	499
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>620 851</b>	<b>499</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(287 427)</b>	<b>1 205 207</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(5 485 797)	(4 124 059)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 645 507</b>	<b>4 933 130</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>30 123 938</b>	<b>20 707 306</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>(26 478 431)</b>	<b>(15 774 176)</b>

## ANNEXE COMPTES SOCIAUX

### Sommaire

1	Historique et présentation.....	134
2	Risques liés à l'activité de recherche au financement des programmes.....	134
2.1	RISQUES LIES A L'ACTIVITE.....	134
2.2	LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE RECHERCHE.....	134
3	Faits caractéristiques de la période.....	135
4	Evènements post clôture.....	138
5	Principes, règles et méthodes comptables.....	139
5.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	139
5.2	IMMOBILISATIONS FINANCIERES, TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	140
5.3	STOCKS.....	140
5.4	CREANCES ET DETTES.....	140
5.5	OPERATIONS EN DEVISES.....	140
5.6	PROVISIONS.....	140
5.7	AIDES PUBLIQUES.....	141
6	Informations relatives au bilan.....	141
6.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	141
6.2	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	142
6.3	STOCKS.....	142
6.4	AUTRES CREANCES.....	142
6.4.1	Détails du poste crédit d'impôt recherche.....	142
6.5	CREANCES CLIENTS.....	143
6.6	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	143
6.7	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.....	143
6.8	CHARGES A ETALER.....	143
6.9	DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR.....	143
6.10	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	143
6.11	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	143
6.12	CAPITAUX PROPRES.....	145
6.12.1	Capital social.....	145
6.12.2	Tableau de variation des capitaux propres et autres fonds propres :.....	145
6.12.3	Augmentations de capital.....	145
6.13	AVANCES CONDITIONNEES (AUTRES FONDS PROPRES).....	148
6.14	PROVISIONS.....	148
6.14.1	Provisions pour litiges.....	148
6.14.2	Provisions pour charges.....	148
6.15	DETAIL DES CHARGES A PAYER.....	149
7	Informations sur le compte de résultat.....	149
7.1	DETAILS DES CHARGES.....	150
7.2	DETAILS DES PRODUITS.....	150
7.3	ANALYSE DU RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	150
8	Autres Informations.....	150
8.1	EFFECTIFS.....	150
8.2	ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL.....	150
8.3	AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS.....	150
8.4	REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS.....	151
8.5	IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	151
8.6	CONSOLIDATION.....	152
8.7	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	152
8.8	ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS.....	152
8.9	INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	152
8.10	INFORMATIONS SUR LES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES.....	152
8.11	PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS.....	152
8.12	PLAN DE BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE.....	154
8.13	PLAN DES ACTIONS DE PREFERENCE.....	157

## 1 Historique et présentation

AB Science est une société du secteur pharmaceutique qui recherche et développe des molécules thérapeutiques à usage humain et vétérinaire dans le but de fabriquer et commercialiser des médicaments.

Chiffres clefs de la société depuis sa création (en K€) :

	De 07/2001 à 31/12/2010	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Total
Augmentation de capital	+ 311	+4	+ 7	+ 7	0	21	+ 350
Augmentation de la prime d'émission	+ 66 512	+1 311	+ 7 670	+ 9 835	+ 58	+ 25 288	+110 674
<b>TOTAL</b>	<b>+ 66 823</b>	<b>+1 315</b>	<b>+ 7 677</b>	<b>+ 9 842</b>	<b>+ 58</b>	<b>+ 25 309</b>	<b>+111 024</b>
Crédit d'impôt recherche	15 237	3 154	2 810	4 715	4 124	5 486	35 526
Perte de l'exercice	51 621	10 826	10 659	14 255	15 774	26 478	129 613
Frais de recherche sous-traités	37 507	6 158	6 869	10 352	12 339	21 121	94 346
Frais de personnel	24 144	5 727	6 160	7 182	7 855	9 612	60 680

## 2 Risques liés à l'activité de recherche au financement des programmes

### 2.1 Risques liés à l'activité

La recherche scientifique est une activité risquée dont les résultats sont aléatoires car ils dépendent des éléments suivants :

- La capacité de financement jusqu'à leur terme des programmes de recherche.
- Les résultats des programmes de recherche qui peuvent justifier l'abandon de ces programmes.
- L'évolution des environnements concurrentiels et législatifs qui peuvent modifier la pertinence de certains programmes de recherche.
- La disponibilité du personnel (départ de la société, maladie...).
- Les recours et contentieux liés aux brevets.

### 2.2 Le financement des programmes de recherche

Le financement est assuré par :

- des augmentations de capital et des émissions d'emprunts obligataires au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche,
- des aides et subventions versées par des organismes finançant la Recherche Scientifique en France.
- le remboursement du crédit d'impôt recherche dont le montant s'élève à 5 486 k€ au titre de l'année 2015.
- les revenus d'exploitation du masitinib en médecine vétérinaire.

### 3 Faits caractéristiques de la période

#### En médecine humaine

#### Résultats d'études cliniques

AB Science a annoncé que l'étude de phase 3 évaluant le masitinib dans le traitement de la mastocytose systémique sévère chez l'adulte a atteint son objectif principal ainsi que ses objectifs secondaires.

Les résultats de l'étude montrent la supériorité du masitinib à la dose de 6 mg/kg/jour par rapport aux traitements symptomatiques utilisés à l'optimal tant sur la base du critère principal que des critères secondaires. L'étude n'a pas révélé d'informations nouvelles sur la tolérance du masitinib.

L'étude de phase 3 randomisée a comparé l'efficacité du masitinib associé au traitement symptomatique à l'optimal par rapport au placebo associé au traitement symptomatique à l'optimal, dans le traitement de la mastocytose systémique sévère chez l'adulte avec ou sans mutation D816 V du c-Kit. Les résultats de l'étude ont montré la supériorité du masitinib à la dose de 6 mg/kg/jour au comparateur. La supériorité a été mesurée par le taux de réponse cumulée à 75% sur les handicaps de prurit ou de bouffée de chaleur ou de dépression ou d'asthénie (désignée comme «Réponse-4H75%»). La réponse-75%4H était de 18,7% pour le masitinib contre 7,4% pour le placebo ( $p=0.0076$ , Odd ratio=3.63) dans la population mITT (Intention de Traiter modifiée, critère d'analyse primaire).

#### Situation du programme de développement clinique

##### - En non-oncologie :

Des tests de futilité prévus aux protocoles ont été réalisés au cours de l'année 2015 par le Comité Indépendant de Revue des Données afin de rationaliser le portefeuille des études cliniques en dehors de l'oncologie.

L'étude de phase 3 du masitinib pour le traitement de patients atteints de sclérose en plaques a réussi le test de futilité et se poursuit. Cette étude de phase 3 (AB07002) est une étude en double-aveugle, randomisée, contrôlée par placebo qui vise à évaluer l'efficacité et la tolérance du masitinib chez les patients atteints de sclérose en plaques primaire progressive ou de sclérose en plaques secondairement progressive sans poussées. La durée du traitement est de 96 semaines.

L'étude de phase 3 du masitinib pour le traitement de patients atteints de la maladie d'Alzheimer a réussi le test de futilité et se poursuit. Cette étude de phase 3 (AB09004) est une étude en double aveugle, randomisée, contrôlée par placebo qui vise à évaluer l'efficacité et la tolérance du masitinib chez des patients atteints d'une forme légère à modérée de la maladie d'Alzheimer. La durée de traitement est de 24 semaines.

L'étude de phase 3 du masitinib pour le traitement de patients atteints de sclérose latérale amyotrophique a réussi le test de futilité et se poursuit. Cette étude de phase 3 (AB10015) est une étude en double aveugle, randomisée, contrôlée par placebo qui vise à évaluer l'efficacité et la tolérance du masitinib en association avec le riluzole contre le placebo en association avec le riluzole chez les patients atteints de sclérose latérale amyotrophique. La durée de traitement est de 48 semaines.

AB Science a pris la décision d'arrêter l'étude de phase 3 dans la polyarthrite rhumatoïde. Cette décision fait suite à l'analyse du test de futilité conduit par le Comité Indépendant de Revue des Données faisant apparaître une probabilité de succès de cette étude sur le critère principal inférieure à 50% en intégrant la possibilité de ré-échantillonnage.

##### - En oncologie :

L'étude de phase 3 du masitinib pour le traitement de patients atteints de mélanome métastatique a réussi le test de futilité et se poursuit. Cette étude de phase 3 (AB08026) est une étude ouverte, contrôlée comparant le masitinib à la dacarbazine, visant à évaluer l'efficacité et la tolérance du masitinib chez les patients atteints de mélanome non opérable ou métastatique de stade 3 ou stade 4, présentant une mutation du domaine juxta-membranaire (JM) de c-Kit. Le critère principal est la réponse tumorale.

L'étude de phase 2 du masitinib pour le traitement de patients atteints de lymphome T a été accélérée en une étude randomisée et contrôlée de phase 3. Cette étude de phase 2-3 (AB10004) est une étude ouverte, en trois

groupes parallèles et randomisée visant à évaluer l'efficacité et la tolérance du masitinib en association au dexaméthasone avec ou sans gemcitabine, par rapport au contrôle actif de dexaméthasone avec gemcitabine, chez les patients atteints de lymphome T périphérique en rechute ou réfractaire. Le critère d'analyse principal de l'étude est la survie globale.

Une étude de phase 2/3 au design adaptatif du masitinib pour le traitement de patients atteints d'un cancer de l'ovaire a été initiée. Il s'agit d'une étude de phase 2/3 ouverte, randomisée, avec contrôle actif, visant à évaluer l'efficacité et la tolérance du masitinib en association avec la gemcitabine, en comparaison à la gemcitabine seule chez les patients atteints d'un cancer épithélial ovarien avancé ou métastatique, réfractaires à une première ligne de traitement à base de platine ou en troisième ligne de traitement. La principale mesure de l'efficacité de l'étude est la survie globale.

AB Science a développé un important programme de phases 1/2 du masitinib dans les tumeurs solides afin d'identifier quelles indications devaient être poursuivies dans le cadre d'une étude de phase 3. Ce programme arrive à son terme, et le statut des études est le suivant :

Parmi les études de phase 2 qui ont été lancées:

- Quatre études ont passé avec succès le test statistique prédéfini, déclenchant le lancement d'une étude de phase 3 randomisée et contrôlée dans chacune de ces indications. Ces indications incluent les cancers de l'appareil digestif tels que le GIST, le cancer gastrique et le cancer colorectal, ainsi que le cancer de la prostate.
- L'étude du cancer du sein triple négatif a passé avec succès le test statistique prédéfini. La décision de lancer une étude de phase 3 est en attente des résultats de l'étude de phase 2 en cours dans le cancer du sein métastatique.
- Trois études ont échoué au test statistique prédéfini et la décision de ne pas lancer une étude de phase 3 dans ces indications a été prise. Ces études sont le cancer du poumon non à petites cellules, le mélanome métastatique ne présentant pas une mutation du domaine juxta-membranaire de c-kit et le glioblastome.
- Trois études sont toujours en cours, dans le cancer du sein, le cancer du foie et le cancer de la tête et du cou.

#### Désignation de médicament orphelin :

Le masitinib a obtenu la désignation de médicament orphelin auprès de la Food and Drug Administration (FDA) américaine, dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique.

Le masitinib a obtenu la désignation de médicament orphelin auprès de la Food and Drug Administration (FDA) américaine, dans le traitement de l'adénocarcinome œsophago-gastrique.

#### Autres évènements

- Ligne de financement en capital – Equity line :

AB Science dispose de deux lignes de financement conclues avec la Société Générale et le Crédit Agricole.

- ✓ Avec la Société Générale :

Le Programme d'Augmentation de Capital par exercice d'Options (PACEO) mis en place avec la Société Générale le 30 juillet 2014 permet à la Société de réaliser des augmentations de capital successives dans la limite de 3 200 000 d'actions (soit 9,14% du capital au 31 décembre 2015). Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote maximale de 5% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes. Cette décote permet à Société Générale, qui n'a pas vocation à rester au capital de la Société, de garantir la souscription des actions en dépit d'une éventuelle volatilité des marchés financiers.

En 2015, AB Science a utilisé à trois reprises ce Programme d'Augmentation de Capital par exercice d'Options (PACEO) :

- Le 13 février 2015, AB Science a procédé à l'émission de 463 500 actions nouvelles au prix unitaire de 17,26 euros.
- Le 2 juin 2015, AB Science a procédé à l'émission de 485 000 actions nouvelles au prix unitaire de 16,52 euros.

- Le 14 décembre 2015, AB Science a procédé à l'émission de 510 000 actions nouvelles au prix unitaire de 12,90 euros.

Ainsi au 31 décembre 2015, 1 458 500 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,01 euro ont ainsi été émises dans le cadre de ce PACEO, entraînant une augmentation des capitaux propres de 22 021 894 euros (dont 14 585 euros de capital social) nets des commissions de tirage. Le solde des actions nouvelles pouvant être potentiellement émises, en cas de nouvelle utilisation du PACEO avec la Société Générale avant le 30 juillet 2017, s'établit à 1 741 500.

- ✓ Avec le Crédit Agricole :

AB Science a conclu une ligne de capital - Equity Line avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ("Crédit Agricole CIB"), autorisée par l'assemblée des actionnaires du 22 juin 2015.

Selon les termes de la convention, Crédit Agricole CIB s'est engagé à souscrire des actions nouvelles pour une période de 3 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 3 340 000 actions, représentant 9,54% du capital social au 31 décembre 2015.

Pour chaque tirage, le prix de souscription sera calculé par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés de l'action lors des trois séances de cotation précédant la date effective de souscription, diminuée d'une décote maximale de 5% en fonction de la taille du tirage. Les actions nouvelles seront cédées par la suite sur le marché ou hors marché par Crédit Agricole CIB.

AB Science n'a aucune obligation minimale de tirage, et utilisera cette ligne de financement à sa seule discrétion si les conditions de marchés sont favorables et telles que son utilisation soit dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires.

Aucun tirage n'a eu lieu en 2015.

- Obligations convertibles :

En 2012, un emprunt obligataire convertible ou remboursable en actions ordinaires, d'un montant nominal de 10 000 500 euros (100 obligations de valeur nominale de 100 005 euros), autorisé par le Conseil d'Administration du 2 mars 2012, faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 23 mai 2011, a été entièrement souscrit et libéré en date du 17 avril 2012. Le prix de l'action en cas de conversion est de 15 euros.

Le 4 septembre 2015, 15 obligations de valeur nominale de 100 005 euros ont été converties en actions. 100.005 actions ordinaires nouvelles ont ainsi été émises. Après cette conversion, le solde des obligations convertibles est donc de 85 obligations convertibles de valeur nominale de 100 005 euros.

En 2013, des emprunts obligataires d'un montant total de 12 508 232 euros avant conversion, autorisés par le Conseil d'Administration du 24 mai 2013 faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 30 mars 2012, avaient été entièrement souscrits et libérés en juin 2013.

Les obligations avaient été catégorisées selon leurs principales caractéristiques comme suit :

- Un bloc pour un montant total souscrit de 10 658 113 euros porte un intérêt annuel moyen de 0,21%, un taux d'intérêt capitalisé de 2,5% (payable uniquement en cas de remboursement à échéance), et un prix de l'action en cas de conversion de 23,53 euros.
- Un bloc pour un montant total souscrit de 1 850 119,2 euros porte un intérêt annuel moyen de 0,00%, un taux d'intérêt capitalisé de 2,5% (payable uniquement en cas de remboursement à échéance) et un prix de l'action en cas de conversion de 29,3 euros.

Le 29 octobre 2015, une obligation convertible à 23,53 euros et d'une valeur nominale de 145 462,46 a été convertie en actions. 6.182 actions ordinaires nouvelles ont ainsi été émises.

- Aides publiques :

La Société a reçu en janvier 2015 le solde de l'avance conditionnée (665 K€) et de la subvention (276 K€) de Bpifrance portant sur le projet intitulé APAS-IPK-Amélioration de la Prédicativité de l'Activité et de la Sélectivité des Inhibiteurs Kinase, en oncologie. Le montant global de l'avance conditionnée s'élève à 4 432 K€ déblocables en 4 phases. En cas de succès du projet, la société versera à Bpifrance à partir de la troisième année de commercialisation un intérêt de 1% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet, montant plafonné à 3,1 M€ par an et sur le chiffre d'affaires correspondant à deux exercices comptables.

La société a perçu en mai 2015 une avance d'un montant de 2 435 K€ correspondant à la deuxième tranche de l'avance remboursable attribuée par Bpifrance sur le projet d'innovation stratégique industrielle « Romane » portant sur le développement d'une nouvelle thérapie ciblée dans la maladie d'Alzheimer. A la date du rapport, le total des avances reçues sur ce projet s'élève à 4 899 K€. Pour rappel, le financement maximum attribué par

Bpifrance au projet sous forme d'avances remboursables et de subventions s'élève à 8,6 M€, dont 5,8 M€ pour AB Science.

- Autres opérations sur les valeurs mobilières :

Au cours de l'année 2015 :

- 95 490 stocks options ont été attribués
- 28 000 bons de souscriptions d'actions autonomes ont été alloués et souscrits.
- 1 647 024 bons de souscription d'actions remboursables ont été alloués en 2014 et souscrits sur l'exercice 2015. Les principales caractéristiques de ces BSAR sont les suivantes :
  - La souscription des BSAR est soumise à la signature d'un pacte de concert aux assemblées générales de la société avec l'actionnaire majoritaire actuel (AMY SAS et Alain Moussy) et à la signature d'un engagement de conservation jusqu'au 30 aout 2034 des actions issues des BSAR.
  - Le prix de souscription unitaire est égal à la moyenne sur Euronext Paris du cours des trente dernières séances de bourse précédant la date du 31 octobre 2014, soit 8,92 euros, incluant une prime d'émission de 8,91 euros.
  - Les BSAR ne seront pas exerçables tant que la moyenne des cours de l'action de la Société au cours des soixante derniers jours de bourse précédant la date d'exercice est inférieure à 30 euros ;
  - Les BSAR devront être exercés si la moyenne des cours de l'action de la Société au cours des soixante derniers jours de bourse précédant ladite date est supérieure à 50 euros.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre 2015 a décidé l'attribution gratuite de 33 999 actions de préférence d'une valeur nominale de 0,01 euro, convertibles en un maximum de 3 399 900 actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société selon des conditions de performances financières et opérationnelles détaillées dans la section 12.5 du rapport financier annuel de 2015.

- Autres informations :

AB Science confirme son éligibilité au PEA-PME conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME soit : moins de 5 000 salariés d'une part, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

#### **4 Evènements post clôture**

Les principaux événements survenus depuis la date d'arrêté des comptes sont les suivants :

##### Résultats d'études cliniques

L'analyse intérimaire pré-définie de l'étude de phase 3 du masitinib pour le traitement de patients atteints de sclérose latérale amyotrophique a atteint son objectif principal.

Cette étude de phase 2/3 (AB10015) est une étude en double aveugle, contrôlée par placebo, visant à comparer l'efficacité et la tolérance du masitinib en association avec le riluzole contre le placebo en association avec le riluzole chez les patients atteints de sclérose latérale amyotrophique (SLA).

Conformément au protocole de l'étude, une analyse intérimaire était prévue une fois que 191 patients (50% de la population de l'étude) avaient atteint 48 semaines de traitement. Le critère d'évaluation principal de l'analyse intérimaire était basé sur l'évolution du score Functional Rating Scale de la Sclérose Latérale Amyotrophique (ALSFRS-R) après 48 semaines de traitement. Le score ALSFRS-R est un outil d'évaluation validé permettant de contrôler la progression du handicap chez les patients atteints de SLA, indicateur qui est en étroite corrélation avec la qualité de vie et la survie des patients. L'EMA et la FDA recommandent ce critère d'évaluation dans le cadre d'une demande d'enregistrement dans la SLA.

Les analyses secondaires comprenaient l'évolution du score Forced Vital Capacity (FVC), après 48 semaines de traitement, qui est un indicateur de la fonction respiratoire, ainsi que le score Combined Assessment of Function (CAFS), qui est un autre paramètre validé, classant les patients en fonction de la durée de vie et de l'évolution du score ALSFRS-R.

L'analyse intérimaire était considérée comme positive si la différence pré-définie entre les groupes de traitement pouvait être détectée avec une p-value inférieure à 0,0311.

L'analyse primaire est un succès, avec une p-value inférieure à 0,01 dans la population en intention de traiter (population ITT). Toutes les analyses de sensibilité effectuées sur le critère d'évaluation principal sont également

positives. L'étude est également positive sur ses critères d'évaluation secondaires, les scores FVC et CAFS. La fréquence des événements indésirables (AEs), des événements indésirables graves et des événements indésirables entraînant une interruption de traitement était similaire entre les deux bras de traitement.

Suite à la réunion de pré-soumission de la demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) auprès de l'agence européenne du médicament (EMA), les rapporteurs acceptent d'examiner le dossier d'enregistrement du masitinib dans le traitement de la mastocytose systémique sévère chez l'adulte.

Une réunion préalable au dépôt du dossier s'est tenue début janvier 2016 avec le Rapporteur, le co-Rapporteur et leurs équipes, ainsi que le Comité d'Evaluation des Risques en matière de Pharmacovigilance (PRAC), désignés par l'EMA pour évaluer la demande d'autorisation de mise sur le marché du masitinib dans le traitement de la mastocytose systémique sévère chez l'adulte.

Cette demande d'autorisation de mise sur le marché fait suite aux résultats de l'étude de phase 3 AB06006, qui est positive sur le critère principal d'efficacité prédéfini.

#### Augmentation de capital par conversion d'obligations

Le solde de l'emprunt obligataire convertible ou remboursable en actions ordinaires émis en 2012, d'un montant nominal de 10 000 500 euros (100 obligations de valeur nominale de 100 005 euros), autorisé par le Conseil d'Administration du 2 mars 2012, faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 23 mai 2011, entièrement souscrit et libéré en date du 17 avril 2012 a été converti en avril 2016. Le prix de l'action en cas de conversion est de 15 euros.

Le 18 avril 2016, 85 obligations de valeur nominale de 100 005 euros ont été converties en actions. 566.695 actions ordinaires nouvelles ont ainsi été émises.

#### Augmentation de capital par placement privé

AB Science a réalisé avec succès un placement privé d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) lui permettant de lever un produit brut d'environ de 12 millions d'euros, au moyen de la construction accélérée d'un livre d'ordres annoncée le 17 avril 2016.

Dans ce cadre du placement privé d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) souscrites par des fonds gérés par RA Capital Management, tel qu'annoncé le 18 avril 2016, la valeur théorique d'un BSA ressort à EUR 0,90 par application de la formule de Black & Scholes, avec notamment l'hypothèse d'une volatilité à l'horizon concerné de 47,5% et l'hypothèse d'un cours de référence de l'action à EUR 16,76 (soit la moyenne entre (i) la moyenne des cours de clôture pondérés par les volumes sur la période débutant le jour de l'annonce relative au Masitinib du 4 avril 2016 et se terminant le 15 avril 2016, soit EUR 16,14 et (ii) la moyenne des cours de clôture pondérés par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, soit EUR 17,38).

Sur la base de la moyenne pondérée par les volumes des 5 dernières séances de bourse précédant le 18 avril 2016, qui est égale à EUR17,43, le prix de souscription des ABSA de EUR15,69 représente une décote de 10% par rapport à cette moyenne pondérée. La valeur théorique du BSA est équivalente à une décote supplémentaire de 5,2%.

Aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière du groupe n'est intervenu depuis la clôture.

## **5 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

### **5.1 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des frais de recherche qui sont comptabilisés en charges, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Il en est de même pour les immobilisations corporelles.

Les immobilisations sont amorties comme suit :

<b>Types d'immobilisations</b>	<b>Mode d'amortissement</b>	<b>Durée</b>
Installations et agencements	Linéaire	3 ans et 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 ans et 5 ans
Frais d'établissement	Linéaire	1 an
Frais dépôt de brevet	Linéaire	1 an / 20 ans
Logiciels	Linéaire	1 an et 3 ans

Les nouveaux brevets qui seront source d'avantages économiques sont amortis sur 20 ans.

## **5.2 Immobilisations financières, trésorerie et valeurs mobilières de placement**

### *Titres de participation*

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation repose sur une approche multicritères prenant en compte l'actif net des sociétés ainsi que leurs perspectives de développement.

### *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition. Les moins-values latentes sont intégralement provisionnées sans compensation avec les gains éventuels.

## **5.3 Stocks**

Les stocks sont comptabilisés à leur coût de revient et dépréciés en fonction de leur destination et de leur stade d'avancement dans la chaîne de fabrication.

Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré.

## **5.4 Créances et dettes**

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée, si besoin, pour faire face au risque de non recouvrement.

Comptabilisation des dépenses relatives aux opérations de recherche en cours :

**I – En ce qui concerne les prestations sur les opérations de recherche en cours**, les coûts sont comptabilisés selon l'état d'avancement des travaux, qui s'apprécie en fonction des échéances opérationnelles prévues au contrat, ou si le contrat ne précise pas de telles échéances, au prorata temporis de la durée d'exécution du contrat à la date de clôture de l'exercice.

**II – En ce qui concerne les prestations sur les opérations de recherche abandonnées ou arrêtées**, les coûts sont constatés en fonction des clauses générales de ventes du sous-traitant acceptées par AB Science.

## **5.5 Opérations en devises**

Les créances et dettes libellées en devises sont comptabilisées au cours du jour de l'opération. A la clôture, elles sont converties au cours de clôture, les gains et pertes latents résultant de cette conversion étant portés en écarts de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur les disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

## **5.6 Provisions**

Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans

contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

## 5.7 Aides publiques

La société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Le traitement des aides publiques est le suivant : les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions sont reçues.

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

Un prêt non remboursable sous conditions de l'Etat est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dépense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes. Les avances conditionnées, soumises ou non à intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en cas de succès du projet. Ces avances sont comptabilisées en avances conditionnées et, le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.

## 6 Informations relatives au bilan

### 6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

- Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<b>Montants en Euros</b>	<b>VALEUR BRUTE 01/01/2015</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>VALEUR BRUTE 31/12/2015</b>
INCORPORELLES	2 801 078	530 304	113 321	3 218 061
CORPORELLES	828 874	88 192		917 066
FINANCIERES	198 661	15 482		214 143
<b>TOTAUX</b>	<b>3 828 614</b>	<b>633 978</b>	<b>113 321</b>	<b>4 349 270</b>

Le critère de rattachement des frais de dépôts de brevets est la date de demande de dépôt de brevet.

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôts des brevets, la valeur des brevets ne figure pas à l'actif d'AB Science.

- Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

<b>Montants en Euros</b>	<b>01/01/2015</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>31/12/2015</b>
INCORPORELLES	2 125 169	264 499	113 321	2 276 347
CORPORELLES	588 671	88 872		677 543
<b>TOTAUX</b>	<b>2 713 840</b>	<b>353 371</b>	<b>113 321</b>	<b>2 953 890</b>

Détail des mouvements de la période :

<b>Montants en euros</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>
Amortissement des frais de dépôt des brevets	214 686	113 321
Amortissement des logiciels	49 812	
Amortissement des inst tech., mat. et outillage	44 527	
Amortissement du matériel de bureau et informatique	36 697	
Amortissement des inst.générales, agencements et aménagements	7 148	
Amortissement du mobilier de bureau	501	
<b>TOTAL</b>	<b>353 371</b>	<b>113 321</b>

## 6.2 Immobilisations financières

Ce poste d'un montant de 214 K€ en valeur brute et 43 K€ en valeur nette se décompose ainsi :

- Autres participations : participation à hauteur de 100% dans le capital de notre filiale aux Etats-Unis créée en juin 2008 (171 K€ en valeur brute). Les titres sont dépréciés en totalité.
- Autres immobilisations financières : 43 K€ relatifs aux dépôts de garantie versés.

## 6.3 Stocks

Les stocks s'élèvent à 304 K€ au 31 décembre 2015 contre 618 K€ au 31 décembre 2014 et s'analysent ainsi :

(en K€ et en valeurs nettes)	31.12.2015	31.12.2014
Stocks de matières premières et principes actifs	0	0
Stocks de produits intermédiaires	254	395
Stocks de produits finis	50	222
Total stocks	304	618

## 6.4 Autres créances

Ce poste représente un montant total brut de 7 391 K€ et un montant en valeur nette de 7 128 K€. Ce poste comprend principalement :

- Crédit impôt recherche et crédit impôt compétitivité 2015 pour 5 630 K€
- Subventions à recevoir pour 90 K€
- TVA pour 1 050 K€
- Compte courant avec la filiale américaine : montant brut pour 306 K€, montant net 43 K€. Le compte courant a été dépréciée à hauteur de la situation nette négative de celle-ci, soit pour 263 K€.
- Fournisseurs débiteurs pour 235 K€
- Avances au personnel pour 43 K€

La troisième loi de finance rectificative a mis en place le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) à compter du 1er janvier 2013. Cette mesure prévoit, en 2015, un crédit d'impôt de 6%, assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC versées au cours de l'année civile. Le CICE a été comptabilisé en déduction des charges du personnel pour un montant de 145 K€. Le CICE sera utilisé pour financer notamment un effort de recrutement de personnel afin de renforcer nos équipes.

### 6.4.1 Détails du poste crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2015 représente un montant total de 5 486 K€.

Le calcul du crédit d'impôt recherche se décompose de la manière suivante :

INTITULE	MONTANT en K€
Dotation amortissements matériel de recherche, y compris frais de fonctionnement	45
Dépenses de personnel chercheurs et techniciens	7 757
Dépenses de personnel jeunes docteurs	0
Dépenses forfaitaires de fonctionnement	3 912
Prise et maintenance des brevets	430
Opérations confiées à des organismes de recherche	9 519
Subventions encaissées en 2015	276
Avances conditionnées reçues en 2015	3 100
<b>Total de la base annuelle du crédit impôt recherche</b>	<b>18 287</b>

<b>Crédit impôt recherche</b>	<b>5 486</b>
-------------------------------	--------------

#### 6.5 Créances clients

Les créances clients s'élève à 314 K€.

Le poste est relatif à la commercialisation du masitinib pour 314 K€.

#### 6.6 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2015, le montant des valeurs mobilières de placements est de 16 011 K€. Le portefeuille titre est composé de certificats de dépôts négociables pour 16 000 K€ (dont 11 K€ d'intérêts courus)

Il s'agit de placement sans risques.

#### 6.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2015 s'élèvent à 1 171 K€ et sont relatives principalement aux charges externes.

#### 6.8 Charges à étaler

Les charges à répartir sont relatives aux frais d'émission de l'emprunt obligataire libéré en 2012 (72 K€) et ont été étalées sur la durée de l'emprunt, soit 7 ans. Elles s'élèvent à 34 K€ au 31 décembre 2015.

#### 6.9 Détail des produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir est le suivant :

	Montants en K€
Divers-produits à recevoir	105
Intérêts courus sur valeurs mobilières de placement	11
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>

#### 6.10 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste représente un montant total de 13 829 K€. Il n'y a pas de dettes à plus d'un an.

Il se compose de dettes « fournisseurs » pour un montant de 7 494 K€ et des factures non parvenues pour un montant de 6 335 K€.

Les dettes « fournisseurs » correspondent, pour la majeure partie, à des factures émises par des organismes et des prestataires intervenant dans les opérations de recherche.

Le poste « factures non parvenues » est composé des factures de fournisseurs de frais généraux et dans une proportion importante des dettes liées à des organismes et prestataires intervenant dans les opérations de recherche.

#### 6.11 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières comprennent :

- Des emprunts obligataires d'un nominal de 20 863 K€ émis en 2012 et 2013 après conversions de certaines obligations et les intérêts courus s'y rapportant pour 2 493 K€.
  - En 2013, des emprunts obligataires d'un montant total de 12 508 232 euros avant conversion, autorisés par le Conseil d'Administration du 24 mai 2013 faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 30 mars 2012, ont été entièrement souscrits et libérés début juin

2013. Les obligations sont convertibles en actions ou remboursables, sous conditions, en actions ordinaires ou en numéraire ; à défaut, elles sont remboursables en numéraire, à leur valeur nominale, à la septième date anniversaire de la date d'émission.

Les obligations peuvent être catégorisées selon leurs principales caractéristiques comme suit :

- ✓ Un bloc pour un montant total souscrit de 10 658 113 euros porte un intérêt annuel moyen de 0,21%, un taux d'intérêt capitalisé de 2,5% (payable uniquement en cas de remboursement à échéance), et un prix de l'action en cas de conversion de 23,53 euros.
- ✓ Un bloc pour un montant total souscrit de 1 850 119,2 euros porte un intérêt annuel moyen de 0,00%, un taux d'intérêt capitalisé de 2,5% (payable uniquement en cas de remboursement à échéance) et un prix de l'action en cas de conversion de 29,3 euros.

Sur le bloc de 10 658 113 euros, une obligation de valeur nominale de 145 462,46 a été convertie en actions le 29 octobre 2015. 6.182 actions ordinaires nouvelles ont ainsi été créées d'une valeur nominale d'un centime d'euros et assorties d'une prime d'émission de 23,52 euros par actions.

- En 2012, l'emprunt obligataire convertible ou remboursable en actions ordinaires, d'un montant nominal de 10 000 500 euros avant conversion (100 obligations de valeur nominale de 100 005 euros), autorisé par le Conseil d'Administration du 2 mars 2012, faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 23 mai 2011, a été entièrement souscrit et libéré en date du 17 avril 2012. Les Obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,25% payables annuellement. Elles donnent également droit à un taux d'intérêt capitalisé de 4,75%, payable uniquement en cas de remboursement de l'emprunt en numéraire. Les obligations sont convertibles en actions à tout moment à l'initiative de l'Obligataire, une obligation donnant le droit à un nombre d'actions déterminé comme suit : « O/P », O étant la valeur nominale de l'obligation et P égal à 15. Les Obligations sont automatiquement remboursées en actions, si à compter du 31 décembre 2014, la moyenne mobile sur 3 mois du cours en bourse de l'action d'une valeur nominale de 1 centime d'euro de la Société est supérieure ou égal à 20 euros. Les Obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé en numéraire au gré d'AB Science sous certaines conditions. A défaut, les Obligations sont remboursables en totalité en numéraire à la septième date anniversaire de la date d'émission à leur valeur nominale.

15 obligations de valeur nominale de 100 005 euros ont été converties en actions le 4 septembre 2015. 100.005 actions ordinaires nouvelles ont ainsi été créées d'une valeur nominale d'un centime d'euros et assorties d'une prime d'émission de 14,99 euros par actions.

Après cette conversion, le solde des obligations convertibles est donc de 85 obligations convertibles de valeur nominale de 100 005 euros.

- 2 emprunts bancaires (144 K€), y compris les intérêts courus :

La Société a conclu :

- ✓ en 2011, une convention de prêt avec la banque Neuflyze OBC, pour un montant maximum de 1,2 M€. Cette ligne de crédit a été tirée en totalité le 28 février 2012 se substituant à la précédente ligne de crédit de 1 M€ remboursée à échéance en février 2012. Le taux de référence de l'emprunt est égal à : taux Euribor 3 mois + 1,50%.  
Après un différé de remboursement en capital se terminant le 15 février 2013, cette ligne de crédit est remboursable chaque trimestre à concurrence de 100 000 euros du 15 mai 2013 au 15 février 2016.  
Par ailleurs, cet emprunt peut être exigible par anticipation dans des conditions usuelles ou si la participation de Monsieur Alain Moussy devait devenir, directement ou indirectement, inférieure à 32,5% du capital et des droits de vote de la Société. D'autre part, cet emprunt n'est pas soumis au respect de covenants financiers particuliers.
- ✓ en mars 2011, un prêt auprès de la BNP Paribas, pour un montant de 500 K€ au taux fixe de 2.9% d'une durée de 60 mois. Le capital restant à rembourser au 31 décembre 2015 s'élève à 44 K€.

## 6.12 Capitaux propres

### 6.12.1 Capital social

Monsieur Alain Moussy, Président d'AB Science, est le principal actionnaire de la société.

Au 31 décembre 2015, le capital social de la Société s'élève à 350.059,56 euros, divisé en 35.005.956 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro intégralement libéré. Le capital n'est constitué que d'actions ordinaires au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, le nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être émises est de 18.012.160 du fait de ces titres supplémentaires en circulation.

- Options dont le prix d'exercice est inférieur au cours de bourse au 31 décembre 2015 (12,23€) et dont les conditions d'exercice sont réalisées :
  - ✓ Stock-options attribués aux salariés : 232 585
  - ✓ BSPCE : 2 296 000
  - ✓ BSA : 85 000
- Options dont le prix d'exercice est supérieur ou égal au cours de bourse au 31 décembre 2015 (12,23€) et dont les conditions d'exercice sont réalisées :
  - ✓ Stock-options attribués aux salariés : 171 016
  - ✓ BSPCE : 82 588
  - ✓ Obligations convertibles : 1 076 617
  - ✓ BSA : 376 370
- Options dont les conditions d'exercice ne sont pas réalisées :
  - ✓ Stock-options attribués aux salariés : 283 032
  - ✓ BSA : 86 334
- Bons d'émission d'actions :

5 081 500 bons d'émission d'actions pourraient être exercés dans le cadre du Programme d'augmentation de capital par exercice d'Options (PACEO) dont 1 741 500 avec la Société Générale et 3 340 000 avec le Crédit Agricole.
- Options fondées sur des critères spéciaux de performance dont les conditions sont détaillées au paragraphe 9.6 du présent rapport :
  - ✓ BSPCE : 3 118 082
  - ✓ BSA : 1 723 136
  - ✓ Conversion des AGAP en actions ordinaires : 3 399 900

En cas d'exercice de ces 18.012.160 titres (hors l'exercice des 5 081 500 bons d'émission d'actions de prix d'exercice est inconnu à l'avance), le montant des capitaux propres serait augmenté de 109 millions d'euros.

### 6.12.2 Tableau de variation des capitaux propres et autres fonds propres :

Montants en Euros	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant au 31 décembre 2015
Capital social	329 472	20 587		350 059
Bons de souscription/BEA	53 656	267 144		320 800
Prime d'émission	85 332 871	25 589 421	569 316	110 352 976
Résultat de l'exercice	<15 774 176>	<26 478 431>	<15 774 176>	<26 478 431>
Report à nouveau	<87 361 534>	<15 774 176>		<103 135 710>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>&lt;17 419 711&gt;</b>	<b>&lt;16 375 455&gt;</b>	<b>&lt;15 204 860&gt;</b>	<b>&lt;18 590 306&gt;</b>
<b>Autres Fonds Propres</b>	<b>9 331 391</b>			<b>9 331 391</b>

### 6.12.3 Augmentations de capital

Les augmentations de capital en numéraire par émission de nouvelles actions ordinaires réalisées en 2015 ont été les suivantes :

En janvier 2015, le capital a été augmenté de 40 euros, assortis d'une prime d'émission de 20 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 3 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2006 (3 000 actions),
- ✓ 1 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (1 000 actions).

En février 2015, le capital a été augmenté de 4 698,03 euros, assortis d'une prime d'émission de 8 050 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 463 500 bons d'émission d'actions émis lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2014 et attribués par le Conseil d'Administration du 25 juillet 2014 (463 500 actions),
- ✓ 4 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2007 (4 000 actions),
- ✓ 2 303 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 29 octobre 2010 (2 303 actions).

En mars 2015, le capital a été augmenté de 61,80 euros, assortis d'une prime d'émission de 47 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 5 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2003 et attribués par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2005 (500 actions),
- ✓ 3 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2007 (3 000 actions),
- ✓ 1,5 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (1 500 actions),
- ✓ 1 180 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2010 et attribués par le Conseil d'Administration du 29 octobre 2010 (1 180 actions).

En avril 2015, le capital a été augmenté de 57 euros, assortis d'une prime d'émission de 28 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 2,2 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2003 et attribués par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2005 (2 200 actions),
- ✓ 3 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2007 (3 000 actions),
- ✓ 5 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (500 actions).

En mai 2015, le capital a été augmenté de 14,51 euros, assortis d'une prime d'émission de 18 K€ à la suite de l'exercice de 1 451 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 29 octobre 2010 (1 451 actions).

En juin 2015, le capital a été augmenté de 4 857,5 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 8 013 K€ (montant avant déduction de commissions) à la suite de l'exercice de :

- ✓ 485 000 bons d'émission d'actions émis lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2014 et attribués par le Conseil d'Administration du 25 juillet 2014 (485 000 actions),
- ✓ 2,5 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007 et attribués par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 (250 actions),
- ✓ 5 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (500 actions).

En juillet 2015, le capital a été augmenté de 32,93 euros, assortis d'une prime d'émission de 32 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 2 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007 et attribués par le Conseil d'Administration du 15 septembre 2009 (2 000 actions),

- ✓ 97 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2010 et attribués par le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juillet 2010 (97 actions),
- ✓ 1 196 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 29 octobre 2010 (1 196 actions).

En août 2015, le capital a été augmenté de 16 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 12 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 5 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007 et attribués par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 (500 actions),
- ✓ 1,1 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (1 100 actions).

En septembre 2015, le capital a été augmenté de 1 016,05 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 1 511 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 1,2 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007 et attribués par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 (1 200 actions),
- ✓ 500 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 septembre 2011 (500 actions),
- ✓ et à l'émission de 100.005 actions suite à la conversion de 15 obligations sur un total de 100 obligations de l'emprunt obligataire souscrit en avril 2012.

En octobre 2015, le capital a été augmenté de 179 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 235 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 6 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2003 et attribués par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2005 (600 actions),
- ✓ 6,25 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2007 (625 actions),
- ✓ 4 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (4 000 actions),
- ✓ 1 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007 et attribués par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 (1 000 actions),
- ✓ 3 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007 et attribués par le Conseil d'Administration du 15 septembre 2009 (3 000 actions),
- ✓ 129 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2010 et attribués par le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juillet 2010 (129 actions),
- ✓ 797 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 29 octobre 2010 (797 actions),
- ✓ 1 593 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 septembre 2011 (1 593 actions),
- ✓ et à l'émission de 6.182 actions suite à la conversion de 1 obligation sur un total de 10 obligations de l'emprunt obligataire souscrit en mai 2013.

En novembre 2015, le capital a été augmenté de 35 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 8 K€ à la suite de l'exercice de 3,5 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2003 et attribués par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2005 (3 500 actions).

En décembre 2015, le capital a été augmenté de 9 578,11 euros, assortis d'une prime d'émission brute de 7 615 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 981 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2010 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 septembre 2011 (981 actions),
- ✓ 7 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (700 actions),
- ✓ 1 130 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 septembre 2011 (1 130 actions),
- ✓ 510 000 bons d'émission d'actions émis lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2014 et attribués par le Conseil d'Administration du 25 juillet 2014 (510 000 actions),

- ✓ 189 bons de souscription d'actions revêtant les caractéristiques de bons de parts de créateurs d'entreprise, dits «BCE3-A émis lors de l'Assemblée Générale du 30 décembre 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 24 mai 2007 (189 000 actions)
- ✓ 256 bons de souscription d'actions revêtant les caractéristiques de bons de parts de créateurs d'entreprise, dits «BCE3-B émis lors de l'Assemblée Générale du 30 décembre 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 12 mars 2008 (256 000 actions).

Lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, étant précisé que le point de départ de ce délai de deux ans ne saurait être à une date antérieure au 1er avril 2010. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 31 décembre 2015, le capital de la société AB Science est composé de 35 005 956 actions dont 19 487 739 actions ont un droit de vote double.

### **6.13 Avances conditionnées (autres fonds propres)**

Les avances conditionnées s'élèvent à 9 331 K€ et sont relatives aux avances suivantes :

- Avance conditionnée de Bpifrance ISI (projet d'innovation stratégique industrielle) portant sur le projet intitulé APAS-IPK-Amélioration de la Prédicativité de l'Activité et de la Sélectivité des Inhibiteurs Kinase, en oncologie, pour 4 432 K€. Le montant global de l'avance conditionnée s'élève à 4 432 K€ déblocables en 4 phases. En cas de succès du projet, la société versera à Bpifrance à partir de la troisième année de commercialisation un intérêt de 1% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet, montant plafonné à 3,1 M€ par an et sur le chiffre d'affaires correspondant à deux exercices comptables.
- Avance conditionnée de Bpifrance ISI (projet d'innovation stratégique industrielle) portant sur le projet intitulé ROMANE dont l'objectif est de développer, dans le cadre de la maladie d'Alzheimer une molécule thérapeutique innovante, pour 4 899 K€. Le montant global de l'avance conditionnée s'élève à 5 764 K€ déblocables en 3 phases.  
Le remboursement de l'aide par AB Science, exigible uniquement en cas de succès du projet marqué par l'enregistrement du masitinib dans une indication en neurologie, comprend :
  - ✓ le remboursement des 5 764 K€ sur quatre ans à compter du 30 juin 2020
  - ✓ puis sur les trois années suivantes le paiement d'un intérêt de 1% du chiffre d'affaires dans la limite de 7 M€.

### **6.14 Provisions**

#### **6.14.1 Provisions pour litiges**

La provision pour litiges d'un montant global de 50 K€ au 31 décembre 2014 relative à un fournisseur a été reprise au 31 décembre 2015 suite à la signature d'un protocole d'accord transactionnel en juin 2015 et au versement par AB Science d'une indemnité de 250 000 euros.

#### **6.14.2 Provisions pour charges**

Au 31 décembre 2014, les provisions pour charges étaient relatives aux provisions pour impôts suite à :

- une provision suite au redressement fiscal notifié en 2010 en matière de crédit d'impôt recherche pour les années 2007, 2008 et 2009, le crédit d'impôt recherche perçu au titre de cette période s'élevant à 5 909 K€. Le redressement concerne l'exclusion par l'Administration fiscale de certaines dépenses de sous-traitance de l'assiette du crédit d'impôt recherche.  
Au titre de ce redressement, la provision était de 80 K€.

La Cour Administrative d'Appel de Paris a été saisie le 21 novembre 2014 et a maintenu la position de la Direction Régionale des Finances Publiques de Paris pour les dépenses externalisées (80 K€). La société a accepté le redressement final de 80 K€ qui a été payé par imputation sur les demandes de remboursement de crédits de TVA. La provision de 80 K€ a donc été reprise au 31 décembre 2015

- une provision suite au redressement fiscal notifié en 2013 en matière de crédit d'impôt recherche pour les années 2010 et 2011, le crédit d'impôt recherche perçu au titre de ces deux années s'élevant à 6 016 K€. Le redressement concerne l'exclusion par l'Administration fiscale de certaines dépenses de sous-traitance et des cotisations sociales non obligatoires de l'assiette du crédit d'impôt recherche.  
Au titre de ce redressement, la provision était de 171 K€.  
Le tribunal Administratif de Paris par son jugement en date du 3 août 2015 a confirmé la position d'AB Science pour la prise en compte dans le calcul du crédit d'impôt recherche des sommes versées au fonds national de garantie des salaires et des dépenses de cotisations aux complémentaires santé et régimes de prévoyance (46 K€) et a maintenu la position de la Direction Régionale des Finances Publiques de Paris pour les dépenses externalisées (125 K€). La société a accepté le redressement final de 125 K€ qui a été payé par imputation sur les demandes de remboursement de crédits de TVA. La provision de 171 K€ a donc été reprise au 31 décembre 2015
- à une provision suite à l'acceptation partielle du remboursement du crédit d'impôt recherche au titre de 2012. Le crédit d'impôt recherche au titre de cette période s'élève à 2 810 K€. Le redressement concerne principalement l'exclusion par l'Administration fiscale de certaines dépenses de sous-traitance et des cotisations sociales non obligatoires de l'assiette du crédit d'impôt recherche.  
Au titre de ce redressement, la provision était de 97 K€.  
La Cour Administrative d'Appel de Paris a été saisie le 21 novembre 2014 et a maintenu la position de la Direction Régionale des Finances Publiques de Paris pour les dépenses externalisées (97 K€). La société a accepté le redressement final de 97 K€. La provision de 97 K€ a donc été reprise au 31 décembre 2015.
- à une provision suite à l'acceptation partielle du remboursement du crédit d'impôt recherche au titre de 2013. Le crédit d'impôt recherche au titre de cette période s'élève à 4 716 K€. Le redressement concerne principalement l'exclusion par l'Administration fiscale de certaines dépenses de sous-traitance. Au titre de ce redressement (30 K€), la provision était de 19 K€.  
Le Tribunal Administratif de Paris a été saisi le 7 juillet 2015 et a maintenu la position de la Direction Régionale des Finances Publiques de Paris. La société a accepté le redressement final de 30 K€. La provision de 19 K€ a donc été reprise au 31 décembre 2015.

Le solde des provisions pour impôts au 31 décembre 2015 est par conséquent nul.

#### 6.15 Détail des charges à payer

Le détail des charges à payer est le suivant :

	<b>Montants en Euros</b>
Intérêts courus à payer sur emprunts	2 492 868
Intérêts courus à payer aux établissements de crédit	571
Fournisseurs, factures non parvenues	6 335 353
Personnel – notes de frais à payer	9 074
Provision congés payés	396 352
Personnel - charges à payer	1 005 371
Provisions charges sociales sur congés à payer	200 941
Provisions charges sociales sur primes à payer	370 526
Etat - charges à payer	174 736
Intérêts courus - banques	6 214
<b>TOTAL</b>	<b>10 992 006</b>

#### 7 Informations sur le compte de résultat

## **7.1 Détails des charges**

Les charges sont principalement composées des dépenses engagées auprès d'organismes ou prestataires intervenants dans le domaine de la recherche et des frais de personnel qui interviennent dans les programmes de recherche.

La composante principale des charges sont les prestations de recherche et développement de nouvelles molécules qui s'élèvent à 21 121 K€ hors charges de personnel par comparaison aux 24 225 K€ représentant le total des charges d'exploitation comptabilisées au 31 décembre 2015 hors charges de personnel et hors crédit impôt recherche.

## **7.2 Détails des produits**

Le chiffre d'affaires de la Société au titre de l'année 2015 s'élève à 2 269 K€, principalement généré par l'exploitation d'un médicament en médecine vétérinaire.

## **7.3 Analyse du résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel est une perte de 287 K€ généré principalement par la comptabilisation du versement par AB Science d'une indemnité de 250 K€ suite à la signature d'un protocole d'accord transactionnel en juin 2015 avec un fournisseur.

## **8 Autres Informations**

### **8.1 Effectifs**

L'effectif de la société au 31 décembre 2015 est de 136 personnes contre 106 personnes au 31 décembre 2014.

La filiale américaine de la Société compte par ailleurs 10 collaborateurs au 31 décembre 2015, contre 15 au 31 décembre 2014.

Le Groupe emploie 146 personnes au 31 décembre 2015 contre 124 personnes au 31 décembre 2014, 133 personnes sont salariées en France, 3 en Allemagne et 10 aux Etats-Unis.

La ventilation de l'effectif France par catégorie est la suivante :

▪ Dirigeant salarié :	1 personne
▪ Cadre :	132 personnes
▪ Non cadre	3 personnes

### **8.2 Engagements envers le personnel**

Les engagements envers le personnel concernent les engagements de retraite.

La société n'a pas constitué de provision pour indemnités de départ en retraite.

Le passif éventuel représentant le montant des indemnités de départ du personnel présent au 31 décembre 2015, calculé en application de la convention collective et de l'ancienneté, hors charges sociales, s'élève à 367 K€.

AB Science verse les cotisations de retraite chaque mois à des organismes qui assureront le versement des pensions aux salariés lorsqu'ils seront en retraite (régime à cotisations définies). De ce fait, il n'y a pas lieu de comptabiliser des provisions pour pensions. Il n'existe pas de contrats de retraite à prestations définies au sein de la société AB Science.

### **8.3 Autres engagements donnés et reçus**

Les engagements sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.15	31.12.14
Engagements donnés :	360	972
<i>Nantissement du fonds de commerce (3)</i>	<i>144</i>	<i>715</i>
<i>Garantie donnée (1)</i>	<i>216</i>	<i>257</i>
Engagements reçus :	1 025	4 401
<i>BPIFrance :</i>		
<i>Subventions à recevoir (2)</i>	<i>160</i>	<i>437</i>
<i>Avances conditionnées à recevoir (2)</i>	<i>865</i>	<i>3 964</i>

(1) En raison du redressement envisagé par la Direction Générale des Finances Publiques relatif au crédit d'impôt recherche pour les années 2007 à 2011 et contestés par la Société, il a été donné un nantissement de compte bancaire pour une valeur de 176 K€, valeur correspondant au solde du montant de la dette réclamée. En raison du paiement des redressements fiscaux, la main levée sera obtenue en mars 2016 pour 176 K€.

Par ailleurs une nouvelle caution bancaire de 39,6 K€ a été donnée en faveur de la SCI Bizet suite à la location de nouveaux bureaux, à Paris, avenue Marceau.

(2) Les montants représentent les engagements reçus de BPIFrance déduction faite des versements reçus à la clôture, hors provisions dans le cadre du projet suivant :

- ROMANE (865 K€ d'avances conditionnées et 160 K€ de subventions), les modalités de remboursement sont les suivantes :

Le remboursement de l'aide par AB Science, exigible uniquement en cas de succès du projet marqué par l'enregistrement du masitinib dans une indication en neurologie, comprend :

- ✓ le remboursement des 3 300 K€ sur quatre ans à compter du 30 juin 2020
- ✓ puis sur les trois années suivantes le paiement d'un intérêt de 1% du chiffre d'affaires dans la limite de 7 M€.

(3) Suite à l'ouverture d'une ligne de crédit de 1 200 K€ auprès de la banque Neuflyze OBC et de 500 K€ auprès de la BNP Paribas et en garantie du remboursement de ces sommes, AB Science affecte en nantissement au profit de ces deux banques le fond de commerce. Le nantissement porte sur l'enseigne et le nom commercial, la clientèle, le matériel qui sert à l'exploitation et le droit au bail des lieux où s'exploite et s'exploitera le fonds. Le privilège de nantissement du fonds de commerce ne porte ni sur la propriété industrielle ni sur les autorisations de mise sur le marché.

Par ailleurs, Monsieur Alain Moussy a souscrit un prêt personnel auprès de différentes banques afin de financer l'acquisition d'actions de la Société. Monsieur Alain Moussy a remis en garantie de ses obligations 694 329 titres de la Société.

#### **8.4 Rémunérations des dirigeants**

- Les administrateurs d'AB Science ne sont pas rémunérés pour leur mandat d'administrateur.
- La rémunération du dirigeant est présentée dans le rapport financier annuel (paragraphe 8.4)
- Le directeur général et le directeur général délégué n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2015 au titre de leurs mandats.

#### **8.5 Impôts sur les bénéfices**

Déficits fiscaux :

Sur le plan fiscal, la société AB Science peut reporter indéfiniment ses déficits fiscaux accumulés depuis son 1<sup>er</sup> exercice clos en 2001.

Situation actuelle :

Cumul des déficits fiscaux de 2001 à 2014 :	130 673 178
Déficit 2015 :	31 892 284
Cumul des déficits fiscaux au 31 décembre 2015 :	162 565 462

## 8.6 Consolidation

AB Science est une société indépendante appartenant majoritairement à des actionnaires individuels. Les comptes d'AB Science ne sont pas intégrés dans le périmètre de consolidation d'une autre société.

Le groupe AB Science établit des comptes consolidés aux normes IFRS.

## 8.7 Tableau des filiales et participations

Nom de la filiale	Valeur nette des titres (€)	Informations financières			
		Capital (\$)	Réserves et report à nouveau (\$)	Quote-part du capital détenue	Résultat de l'exercice au 31/12/2015 (\$)
AB Science LLC	0	250 000	-806 009	100%	269 179

## 8.8 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Postes	Montant concernant les entreprises liées
Participations (en valeur nette)	0
Compte courant (en valeur nette)	43 220

## 8.9 Informations sur les transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ne sont pas mentionnées car elles concernent d'une part des transactions avec la filiale détenue à 100% et d'autre part des transactions avec le dirigeant de la société qui sont mentionnées dans les comptes consolidés et/ou dans le rapport financier annuel.

## 8.10 Informations sur les échéances des créances et dettes

ETAT DES CREANCES (en Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	42 813	2 000	40 813
Autres créances clients	314 315	314 315	
Autres créances	7 391 381	7 355 198	36 183
Charges constatées d'avance	1 171 145	426 442	744 703
TOTAL	8 919 654	8 097 955	821 699

ETAT DES DETTES (en Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	23 506 501	246 080	23 260 421	
Fournisseurs et comptes rattachés	13 829 211	13 829 211		
Autres dettes	3 532 559	3 532 559		
TOTAL	40 868 271	17 607 850	23 260 421	0

## 8.11 Plans d'options de souscriptions d'actions

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans de souscription en cours d'acquisition.

	PLANS										
	SO4C	SO5B	SO5C	SO4D	SO5D	SO5E	SO6A	SO6B	SO6C	SO6D	SO6E
Date d'octroi par le Conseil d'administration	03/09/2011	03/09/2011	17/02/2012	30/08/2012	17/02/2012	26/02/2013	14/05/2014	29/08/2014	24/04/2015	06/10/2015	
Date d'acquisition des droits	03/09/2015	03/09/2015	17/02/2016	30/08/2016	17/02/2016	26/02/2017	14/05/2018	29/08/2018	24/04/2019	06/10/2019	
Maturité du plan	02/09/2021	02/09/2021	16/02/2022	28/08/2022	16/02/2022	26/02/2023	13/05/2024	28/08/2024	23/04/2025	05/10/2025	
Nombre d'options attribuées	1334	102102	14000	1373	196466	1500	116335	10875	79940	15550	
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Prix d'exercice ( <i>en euros</i> )	7,14	7,14	12,25	10,18	10,18	16,89	11,96	10,03	15,8	13,01	
Conditions de performance	N/A	N/A									

*Evolution du nombre d'options en cours de validité*

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

<i>(en nombre d'options, avec division du nominal par 1000)</i>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
<b>Options en circulation à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>688 131</b>	<b>575 651</b>
Options attribuées	95 490	127 210
Options exercées	-11 395	-12
Options annulées	-290 084	-14 718
Options expirées		0
<b>Options en circulation à la clôture de l'exercice</b>	<b>482 143</b>	<b>688 131</b>

Le détail du total à la clôture est le suivant :

<i>(en nombre d'options)</i>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
<b>Plans antérieurs au 07/11/2002</b>		
SO11A	0	0
SO11B	0	0
<b>Plans postérieurs au 07/11/2002</b>		
SO11C	2,40	9,20
SO22A	0	0
SO22B	17,52	22,27
SO22C	24	36
SO22D	34,8	51,10
SO33A	23	23,00
SO33B	37,60	50,55
SO33C	50	75,00
SO10A	116 000	290 000
SO10B	10	10
SO10C	5	5
SO4A	2 338	3 131
SO4B	1 145	2 325
SO4C	353	1 334
SO5A	36 533	52 547
SO5B	42 537	59 539
SO5C	7 000	7 000
SO4D	0	0
SO5D	92 112	143 263
SO5E	1 500	1 500
SO6A	86 055	116 335
SO6B	875	10 875
SO6C	79 940	
SO6D	15 550	
<b>TOTAL</b>	<b>482 143</b>	<b>688 131</b>

### 8.12 Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans de BSPCE en cours de validité à la clôture.

PLANS POSTERIEURS AU 07/11/2002 OU VESTANT APRES LE 01/01/2007												
	BCE3-3A	BCE3-3B	BCE2007-A	BCE2007-B	BCE2008-A	BCE2008-B	BCE2008-C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013	
Date d'octroi par le Conseil d'administration	24/05/2007	12/03/2008	17/06/2008	16/12/2008	13/01/2009	13/01/2009	19/11/2009	03/02/2010	03/02/2010	30/08/2012	22/04/2013	
Nombre d'options attribuées	256	256	1191	379	321	330 (au max.)	185	15	72588	3158636	40554	
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1	1	1	1
Conditions d'acquisition :												
<i>Conditions de performance</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Maturité du plan	30/12/2015	30/12/2015	21/12/2017	21/12/2017	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	31/12/2019	30/08/2022	22/04/2023	
Prix d'exercice (en euros)	2300,75	2300,75	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	12280,00	12,28	12,50	18,74

*Plans de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise*

Caractéristiques des plans BCE3A à BCE2010A

Tranche	BCE3A	BCE3B	BCE2007A	BCE2007B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE20008D	BCE2010A
1	A compter de la 1ère année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
2	A compter de la 2 <sup>e</sup> année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
3	A compter de la 3 <sup>e</sup> année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
4	A compter de la 4 <sup>e</sup> année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
5	A compter de la 5 <sup>e</sup> année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs et au plus tard le :								
	30/12/2015	30/12/2015	21/12/2017	21/12/2017	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	31/12/2019

Caractéristiques des plans BCE2012 et BCE2013 :

- le droit des bénéficiaires d'exercer les BCE sera soumis à la réalisation des conditions suivantes :  
Pour chaque allocataire, l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs opérationnels, et l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs de chiffre d'affaires, définis comme suit:
  - i. L'exercice de 5% des BCE est conditionné à l'initiation d'une étude clinique confirmatoire, marquée par l'inclusion du premier patient ; le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'initiation d'études cliniques confirmatoires ne pouvant excéder 12.5% des BCE (soit 2 études confirmatoires donnant chacune droit à l'exercice de 5% des BCE et une troisième études confirmatoires donnant droit à l'exercice de 2.5% des BCE).
  - ii. L'exercice de 10% des BCE est conditionné à l'obtention d'un enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, étant précisé que :
    - si l'enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte fait suite à la réalisation d'une étude confirmatoire, alors il est déduit du nombre de BCE ainsi rendu exerçable le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire (non cumul des deux objectifs) ;
    - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces enregistrements conditionnels ou initiations autorisations temporaires d'utilisations de cohorte ne peut excéder 25% des BCE (soit 2 enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant chacune droit à l'exercice de 10% des BCE et un troisième enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant droit à l'exercice de 5% des BCE).
  - iii. L'exercice de 20% des BCE est conditionné à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, étant précisé que :
    - si l'autorisation de mise sur le marché fait suite à une étude confirmatoire et/ou à un enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, alors il est déduit du nombre de BCE rendu exerçable le nombre de BCE ainsi rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire et/ou enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (non cumul des trois objectifs) ;
    - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces autorisations de mise sur le marché ne pouvant excéder 50% (soit 2 enregistrements donnant chacun droit à l'exercice de 20% des BCE et un troisième enregistrement donnant droit à l'exercice de 10% des BCE).
  - iv. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cent millions d'Euros.
  - v. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de deux cent cinquante millions d'Euros.
  - vi. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cinq cents millions d'Euros.
  - vii. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net d'un milliard d'Euros.

Répartition des BCE exerçables par bénéficiaire	Indication 1	Indication 2	Indication 3	Total
a) Initiation étude clinique confirmatoire	5%	5%	2.5%	12.5%
b) Obtention enregistrement conditionnel ou autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (plafond intégrant le cas échéant les BCE rendus exerçables au titre du point a) précédant)	10%	10%	5%	25%
c) Autorisation de mise sur le marché (plafond intégrant le cas échéant les BCE rendus exerçables au titre des points a) et b) précédant)	20%	20%	10%	50%

Répartition des BCE maximum exerçables par bénéficiaire	Supérieur à 100M€	Supérieur à 250M€	Supérieur à 500M€	Supérieur à 1000M€	Total
Chiffre d'affaires annuel net pour AB Science	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	50,0%

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

(en nombre d'options)	31.12.2015	31.12.2014
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	3 233 975	3 233 975
Options attribuées	0	0
Options exercées	-445	0
Options annulées	-40 554	0
Options expirées	0	0
Options en circulation à la clôture de l'exercice	3 192 976	3 233 975

Le détail du total à la clôture est le suivant :

(en nombre d'options)	31.12.2015	31.12.2014
Plans postérieurs au 07/11/2002 ou vestant après le 01/01/2007		
BCE3A	-	189
BCE3B	-	256
BCE2007A	1 191	1 191
BCE2007B	379	379
BCE2008A	321	321
BCE2008B	220	220
BCE2008C	185	185
BCE2008D	10	10
BCE2010A	72 588	72 588
BCE2012	3 077 528	3 118 082
BCE2013	40 554	40 554
TOTAL	3 192 976	3 233 975

### 8.13 Plan des Actions de Préférence gratuites

Caractéristiques du plan :

	<b>AGAP</b>
Date d'octroi par le Conseil d'administration	16/12/2015
Nombre d'options attribuées	33999
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1
Conditions d'acquisition :	
<i>Conditions de présence et de performance (*)</i>	<i>Oui</i>
Maturité du plan	16/12/2020
Prix d'exercice (en euros)	0

(\*) Chaque action de préférence gratuite pourra être convertie en 100 actions gratuites ordinaires au terme de la Période d'Acquisition (un an à compter de la date d'octroi par le Conseil d'administration, soit le 16 décembre 2016) puis de la Période de Conservation (quatre ans à compter de la fin de la période d'acquisition) dans les conditions prévues ci-après :

- (i) Les Actions de Préférence Gratuites ne pourront être converties que pendant la Période de Conversion.
- (ii) Durant la Période de Conversion, chaque Bénéficiaire d'Actions de Préférence Gratuites disposera du droit de convertir un nombre d'Actions de Préférence Gratuites en un nombre d'actions ordinaires nouvelles ou existantes (au choix de la Société) qui sera fonction de la réalisation cumulée d'une condition interne (relative au nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties) et d'une condition de cours (relative au nombre d'actions ordinaires auxquelles chaque Action de Préférence Gratuite donnera droit) telles que définies ci-après (les « Critères de Performances »).
- (iii) Le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties sera déterminé en tenant compte du critère suivant (la « Condition Interne ») :
  - (a) En cas de succès d'une Phase III relative aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 18.000 ;
  - (b) En cas de succès de deux Phases III relatives aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 28.199 ;
  - (c) En cas de succès de trois Phases III relatives aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 33.999.

Le critère de succès est défini par la réussite du critère principal de l'étude sur l'analyse intérimaire ou l'analyse finale.